REPUBLIQUE FRANCAISE
-=-=-=-=-=-=-=-=-=-
C.C.A.S
De
COULOUNIEIX-CHAMIERS
(Dordogne)
-=-=-=-=-=-

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS Séance du 13 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du Conseil Camille Daboir sur convocation en date du trois février 2025 qui leur a été adressée par Monsieur le Vice-président du C.C.A.S., conformément à l'article R.123 - 16 du CASF.

ETAIENT PRESENTS : M. Thierry CIPIERRE Président, Rodolphe FERRAZZI Vice-Président, Guy CHASSAING (Mandataire Dominique CROUZAL), Alain DAUDE et Stéphane LOZAC'H (Mandataire Rodolphe FERRAZZI).
Mmes Arlette ESCLAFFER, Dominique CROUZAL, Cidalia FERREIRA, Catherine DEJEAN, Pierrette FARGEOT, Christine MATHIEU, Stéphanie DUMONCEAU et Janine MOREAU.

ETAIENT EXCUSES : Mme Geneviève DUPUY et M. Vincent BELLOTEAU.

ETAIENT ABSENTS NON-EXCUSES : Madame Marie-Hermine NGO BAYIHA et Kaoutar MECHELLAL

PARTICIPAIENT A LA REUNION : Mmes Muriel TOUGNE BEAU Directrice Adjointe et Fabienne RICHARD Régisseur.

Conformément au règlement intérieur du CCAS Madame Muriel TOUGNE BEAU est secrétaire de séance.

Monsieur Thierry CIPIERRE, Président du CCAS ouvre la séance à 18h00 et donne la parole à Rodolphe FERRAZZI, Vice-président du CCAS pour procéder à l'appel des membres du C.A.

Monsieur Le Vice-Président constate que le quorum est atteint.

Nombre de membres :
En exercice.....17
Présents.....11
Représentés.....2
Votants.....13

ORDRE DU JOUR

- Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024

- Débat des Orientations budgétaires
Projet de vote de la délibération sur les amortissements,
Projet de vote de la délibération modification de la détermination de la durée d'amortissement des immobilisations en M57.

- Divers

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 12 DECEMBRE 2024

Aucune remarque n'est formulée.

Vote :
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU C.C.A.S

2025/01 Débat des orientations budgétaire du Centre Communal d'Action Sociale

RAPPORTEUR : Rodolphe FERRAZZI

La construction du budget 2025 du Centre Communal d'Action Sociale de Coulounieix-Chamiers s'inscrit dans une démarche générale d'économie et de la mise en place d'une gestion rigoureuse des finances communales.

Le Centre Communal d'Action Sociale aide les personnes en situation précaire financièrement et vise à lutter contre l'exclusion.

Présentation des résultats provisoires du compte administratif 2024

2024	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat Reporté		2 706,49 €		55 662,30 €		58 368,79 €
Opération exercice	4 400,00 €	5 528,24 €	93 134,47 €	78 521,59 €	97 534,47 €	84 049,83 €
TOTAUX	4 400,00 €	8 234,73 €	93 134,47 €	134 183,89 €	97 534,47 €	142 418,62 €
Résultat de Clôture		3 834,73 €		41 049,42 €		44 884,15 €
Résultat sur RAR	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Résultat Définitif		3 834,73 €		41 049,42 €		44 884,15 €

Le résultat provisoire de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2024 est estimé à la somme de : 41049.42 €, somme qui sera intégralement réaffectée sur la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2025.

Les orientations budgétaires de 2025 doivent tendre vers une maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant un service de qualité vers les personnes en difficulté.

Nous pouvons établir un comparatif entre le budget réalisé en 2024 et le budget envisagé pour l'exercice 2025.

Les recettes de fonctionnements peuvent donc se présenter de la manière suivante :

Fonctionnement recettes	2024		2025
	Voté	Réalisé au 31/12/2024	**Budget Prévisionnel 2025**
002 Résultat de fonctionnent reporté	**55 662.30€**	**- €**	**41 049.42€**
002 Résultat de fonctionnent reporté	55 662 .30€	€	41 049.42€
74 Dotations, Subventions et participations	**70 000.00€**	**70 000 .00€**	**307 000.00 €**
74741- Commune	70 000€	70 000	307 000.00 €
75 Autres produits de gestions courante	**1000.00€**	**5 191.59 €**	**1000.00€**
75888 Produit divers de gestions courante	1000.00€	5191.59€	1000.00€
77 Produits exceptionnels	**- €**	**3 330.00€**	- €
773 Mandat annulés (exercice antérieur)	- €	3 330.00€	- €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**126 662.30 €**	**78 521.59 €**	**349 049.42€**

Les dépenses de fonctionnement seraient alors les suivantes :

Fonctionnement Dépenses	2024		2025
	Voté	Réalisé 31/12/2024	Budget prévisionnel
011- Charges à caractères général	**68 024,62 €**	**52 787,67 €**	**56 903,13 €**
60612 : Energie Electricité: locaux exterieur du CCAS	2 300,00 €	- €	
60613 : Energie Gaz		479,60 €	500,00 €
60618 : Autre Fourniture Chauffage locaux extérieur du CCAS	1 500,00 €	224,53 €	500,00 €
60622: Carburant	700,00 €	617,25 €	1 000,00 €
60623: Alimentation Gouter/Banque Alimentaire/Viennoiserie	6 571,62 €	2 202,92 €	6 500,00 €
60631: Fourniture entretien Vesti-Shop	200,00 €	- €	170,00 €
60632: Fourniture Petit Equipement	600,00 €	- €	300,00 €
6064: Fourniture administrative	200,00 €	166,46 €	200,00 €
611 : Prestation de service Ass 3S+Cassiopéa	14 470,00 €	12 465,20 €	15 700,00 €
6132: Location immobilière	- €	379,36 €	- €
61351: Location mobilière matériel roulant(Location voiture)	3 600,00 €	3 378,96 €	4 000,00 €
61551: Matériel roulant (floquage)	340,00 €	- €	
617 : Etudes et recherches (ABS)	16 530,00 €	16 410,00 €	
6182: documentation générale et technique (Abonnement)	300,00 €	- €	300,00 €
6184: Versement à des organisme de formation	1 500,00 €	- €	4 000,00 €
6188: Autres frais divers	- €	1 059,00 €	1 500,00 €
6228 : Rémunération d'intermédiaires (Chèques Accompagnement Personnalisé Frais)	713,00 €	4 400,00 €	4 526,78 €

6231: Annonces et insertion		150,00 €	150,00 €
6232: Fête et cérémonie (Goûter et sortie culturelle)	9 000,00 €	472,26 €	2 739,35 €
6234: Réceptions		5 046,21 €	9 000,00 €
6236: Catalogues et imprimés		1 267,20 €	1 817,00 €
6237: Publication(Journal accent)	1 500,00 €	- €	
6245: Transport collectif (Transporteur privé)	1 700,00 €	1 590,00 €	2 500,00 €
6261/ Frais d'affranchissement		1 050,00 €	
6281: Concours divers (cotisation) UNCASS UDCASS Banque alimentaire	1 300,00 €	1 428,72 €	1 500,00 €
6288: Autres services extérieurs (BA+ décés)	5 000,00 €	- €	
012 - Charges de personnel	**2 600,00 €**	**1 857,45 €**	**238 900.00 €**
6218: Autre personnel extérieur	- €	1 857,45 €	1 900,00 €
6211 : Mise à disposition de personnel facturée par la collectivité de rattachement			237 000,00 €
6474: Versement aux autres œuvres sociales	2 600,00 €	- €	
65 Autre Charges de Gestion Courante	**50 088,00 €**	**33 539,67 €**	**46 900,00 €**
65133 : Secours d'urgence	14 988,00 €	22 586,85 €	34 000,00 €
65133 : Secours d'urgence (reconstitution régie)	29 000,00 €	- €	
6525: Frais d'inhumation	- €	1 717,47 €	3 500,00 €
657382: Subvention de fonctionnement aux organismes publics divers (subv FSL)		1 300,00 €	1 300,00 €
65811 : Droits d'utilisation d'informatique en nuage (cloud + certification signature électronique)	6 100,00 €	5 938,46 €	6 100,00 €
65818 : Autres redevances pour concessions, droits et brevets	- €	1 996,89 €	2 000,00 €

65888 : Charges diverses de gestion courante	- €	- €	
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	**120 712,62 €**	**88 184,79 €**	**342 703,13 €**
023 : Virement à la section d'investissement	**1 000,00 €**	**- €**	**- €**
023- Virement à la section d'investissement	1 000,00 €	- €	
042 : Opération d'ordre de transfert entre section	**4 949,68 €**	**4 949,68 €**	**6 346,29 €**
6811: Dotation aux amortissement des immo/incorporelles/corporelles	4 949,68 €	4 949,68 €	6 346,29 €
TOTAL DÉPENSES ORDRE	**5 949,68 €**	**4 949,68 €**	**6 346,29 €**
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	**126 662,30 €**	**93 134,47 €**	**349 049,42 €**

Les recettes d'investissement peuvent être établies comme suit :

Investissement recettes	2024		2025
	Voté	Réalisé au 31/12/2024	Budget prévisionnel
001 Solde d'exécution positif reporté	**2 706,49 €**	**- €**	**3 834,73 €**
001 Solde d'exécution positif reporté	2 706,49 €	-	3 834,73 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	**578,56 €**	**578,56 €**	**3 023,55 €**
10222- FCTVA	578,56 €	578,56 €	3 023,55 €
1068- Excédents de fonctionnements capitalisés	- €	-	
TOTAL RECETTES RÉELLES	**578,56 €**	**578,56 €**	**3 023,55 €**
021 Virement de la section de fonctionnement	1 000,00 €	-	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	**4 949,68 €**	**4 949,68 €**	**6 346,29 €**
2805 Amortissement concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	- €	-	- €
281838 Amortissement matériel de bureau et matériel informatique	997,95 €	997,95 €	2 620,00 €
28184 Amortissement mobilier	3 569,95 €	3 569,95 €	3 569,95 €
28188 Amortissements autres immobilisations corporelles	381,78 €	381,78 €	156,34 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE	**5 949,68 €**	**4 949,68 €**	**6 346,29 €**
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**9 234,73 €**	**5 528,24 €**	**13 204,57 €**

En investissement 13 204.57 euros de dépenses dont la répartition se fait entre les articles suivants :

Investissement Dépenses	2024		2025
	Voté	Réalisé au 31/12/2024	Budget prévisonnel
20-Immobilisations incorporelles	**- €**	**- €**	**- €**
2051 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques….		- €	
21 – Immobilisations corporelles	**9 234,73 €**	**4 400,00 €**	**13 204,57 €**
21838 Matériel informatique	6 000,00 €	4400,00 €	5 000,00 €
2184 Mobilier	1 600,00 €	- €	4 204,57 €
2188 Autres	1 634,73 €	- €	4 000,00 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	**9 234,73 €**	**- €**	**- €**
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT	**9 234,73 €**	**4 400,00 €**	**13 204,57 €**

Ouvrant ainsi la possibilité au C.C.A.S. de renouveler son matériel informatique et son mobilier.

* * * * *

Mme Janine MOREAU : par rapport aux dépenses de fonctionnement, il y a plusieurs lignes qui me surprennent : comme la ligne Alimentation goûter/Banque alimentaire où les dépenses réalisées sont de 2 202.92 € et l'on remet 6 500 € en prévisionnel ?
Pour la ligne Prestation de service association 3S + Cassiopéa : pareil réalisé 12 465.20 € prévisionnel 15 700 € ?
Versement à des organismes de formation : il n'y a rien eu en dépenses réalisées et on remet en prévisionnel 4 000€ ?
Ces lignes me surprennent ?

M. le Vice-président : je donne la parole à Mme Fabienne RICHARD.

Mme Fabienne RICHARD : concernant la Banque Alimentaire, le tarif au kilo des produits va augmenter pour 2025 et le matériel comme les glacières doivent être renouvelées. La facture du goûter de Noël 2024 sera payée sur le budget 2025, on n'a pas pu l'affecter sur 2024 car la facture est arrivée en janvier.

Pour les formations, un agent du CCAS doit partir en formation à Toulouse en avril 2025.
Pour la ligne des Prestations : Cassiopéa, il y a eu une augmentation du nombre de bénéficiaires pour la prise en charge de la téléassistance, pour 3S, on a toujours la prestation de Collect'Âge et cette année se rajoute une nouvelle manifestation pour la semaine Bleue qui se déroulera en octobre.

M. le Vice-président : Il y aura une semaine spécifique qui se déroulera au mois d'octobre qu'on dévoilera un peu plus tard.

Mme Janine MOREAU : et la ligne « transport collectif » ?

Mme Fabienne RICHARD : il y a deux bus de prévu pour la sortie culturelle et une sortie de prévue pour le mois de juin avec l'action « Parole au Féminin ».

Mme Dominique CROUZAL : en le lisant comme ça de manière sèche ce n'est pas évident de déterminer les dépenses

M. le Vice-président : effectivement on n'a pas le détail dans la ligne Prestations de service la partie la plus importante est l'action Collect'Age réalisée par 3S. C'est une action importante pour nous.

Mme Janine MOREAU : quand on regarde le total des dépenses de fonctionnement 126 662 € annoncé 93 000 € réalisé et on passe à 349 000 € en prévisionnel ?

Le Vice-président : il y a la mise à disposition du personnel, c'est une nouveauté.

Mme Fabienne RICHARD : dans les 126 662 € se rajoute la ligne 042 : opération d'ordre de transfert entre section ça n'entraîne pas de la trésorerie, c'est du dégagement que l'on peut faire en auto-financement.

M. le Président : vous avez remarqué que pour la première année on met les frais de personnel.

Dominique CROUZAL : cela correspond à combien de personnes ?

M. le Vice-président : 6 personnes en comptant les arrêts-maladie. Une stagiaire va arriver au mois d'avril et un poste est budgétisé pour remplacer l'agent d'accueil qui va partir en arrêt-maladie. Se rajoute une alternante qui est présente 15 jours par mois au CCAS, elle est en reconversion professionnelle elle est salariée de l'hôpital, son alternance est payée par son employeur.

M. le Président : est-ce que l'on peut considérer que vous avez l'information nécessaire pour prendre acte de ce budget ?

Le conseil d'administration prend acte de ce débat.

* * * * *

2025/02 **MODIFICATION DE LA DETERMINATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS EN M57**

RAPPORTEUR : Monsieur Rodolphe FERRAZZI

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-29 ;

VU l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

VU la délibération n°2023/03 du 18 décembre 2023 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 ;

VU le règlement budgétaire et financier de la collectivité ;

Considérant que les durées d'amortissement doivent correspondre à la durée probable d'utilisation des biens et qu'elles sont fixées librement pour chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante à l'exception de certains bien pour lesquels il existe une durée maximale (frais relatifs aux documents d'urbanisme, frais d'études et d'insertion non suivis de réalisation, frais de recherche...) ;

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M57 pose pour principe le caractère obligatoire de l'amortissement au prorata temporis mais qu'une mesure de simplification vise à faciliter la mise en œuvre de cette disposition ;

Considérant que la mise en place de la règle du prorata temporis implique que pour chaque catégorie d'immobilisation, l'amortissement débutera à compter de la mise en service du bien concerné, sauf pour les biens acquis par lot et les biens de faible valeur qui feront l'objet d'un amortissement en année pleine ;

Il est proposé l'adoption des durées d'amortissement ci-dessous énoncées.

Durée d'amortissement des immobilisations soumises à la Nomenclature M57 :

Article	Biens ou catégories de biens amortis	Durée d'amortissement (en année)
	Biens de faible valeur inférieurs à 500 € TTC	1
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Concessions et droits similaires, brevets, licences…		
2051	Concessions et droits similaires	2
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
21838	Matériel informatique - Autres	5
21848	Matériel de bureau et mobiliers - Autres	6
2185	Matériel de téléphonie	5
2188	Autres immobilisations corporelles	6

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE les durées d'amortissement figurant ci-dessus à compter du 1er janvier 2025,

- PRECISE que la présente délibération ne s'appliquera qu'aux immobilisations acquises à compter du 1er janvier 2025,

- PRECISE que tout plan d'amortissement commencé avant le 31 décembre 2024 se poursuivra jusqu'à son terme selon les modalités définies à l'origine et suivant la norme M14,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Vice-président : je vais vous parler de la semaine Bleue, on fera quelques journées d'interventions au profit des personnes en retraite sur la commune au mois d'octobre. C'est une opération nationale, la commune va s'y associer en proposant des activités, forum, manifestations à la salle Claudie Haigneré. Pour l'instant, le projet est en gestation. C'est la semaine des retraités et des personnes âgées. Elle se déroulera la première semaine d'octobre. On sollicitera le conseil d'administration.

Mme Janine MOREAU : je pourrai proposer une randonnée si ça vous intéresse.

Mme Dominique CROUZAL : Le 19 mai prochain se déroulera à la salle Claudie Haigneré la journée « Santé Femmes » organisée par 3S. Une quinzaine de stands de prévention autour de la Santé seront présents. On a été alerté il y a quelques mois sur la difficulté des Femmes issues des quartiers prioritaires pour tout ce qui concerne les dépistages. Il y aura de multiples partenaires : Ligue contre le cancer, Bus de la vue, centre d'addictologie, stand d'accès aux droits, CPAM... La mairie est bien sûr partenaire, l'ouverture est prévue à 10 h. Il y aura aussi un repas partagé le midi.

Monsieur le Maire : C'est très bien d'Aller Vers il y a des personnes qui ne vont pas vers donc il est nécessaire que ce soient les partenaires qui viennent vers les personnes et notamment dans les quartiers prioritaires.
Pour information, la réunion pour la rue John Kennedy et les alentours aura lieu le mardi 8 avril à 18 h à la salle Camille DABOIR.

La séance est levée 18 h 34.

La Secrétaire de Séance **Le Vice-Président du CCAS**

Muriel TOUGNE BEAU **Rodolphe FERRAZZI**